

---

Dixième session  
Genève, 7-11 mars 2005  
Point 12 de l'ordre du jour  
Adoption du rapport d'activité

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ**

1. La Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui s'est tenue à Genève les 18 et 19 novembre 2004, a décidé, comme indiqué au paragraphe 25 du document CCW/MSP/2004/2, de reconduire le Groupe de travail sur les restes explosifs de guerre dans ses fonctions en 2005, avec le mandat ci-après:

«Continuer d'examiner, y compris avec la participation de juristes, l'application des principes existants du droit international humanitaire et, en privilégiant tout particulièrement les réunions d'experts militaires et techniques, poursuivre des travaux complémentaires, ouverts à tous, sur les mesures préventives qu'il serait possible de prendre pour améliorer la conception de certains types particuliers de munitions, y compris les sous-munitions, afin de réduire autant que faire se peut les risques de voir de telles munitions devenir des restes explosifs de guerre et poser ainsi des problèmes humanitaires. Les échanges d'informations, l'assistance et la coopération feraient partie intégrante de ces travaux. Le Groupe fera rapport aux États parties à leur prochaine réunion sur les travaux qu'il aura effectués.»

2. À la même Réunion, les États parties ont décidé, comme indiqué au paragraphe 26 du document CCW/MSP/2004/2, de reconduire le Groupe de travail sur les mines autres que les mines antipersonnel dans ses fonctions en 2005, avec le mandat suivant:

«1. Examiner toutes les propositions relatives aux mines autres que les mines antipersonnel qui ont été avancées depuis la création du Groupe d'experts gouvernementaux, dans le but d'élaborer des recommandations appropriées sur la question, recommandations qu'il conviendra de soumettre aux États parties à leur prochaine réunion;

2. Organiser en outre des réunions d'experts militaires pour se faire donner des conseils concernant les activités décrites ci-dessus.»

3. Toujours à la même Réunion, les États parties ont décidé, comme indiqué au paragraphe 27 du document CCW/MSP/2004/2, que «le Président désigné entreprendrait au cours de l'intersession des consultations sur les solutions qui pourraient être adoptées en vue de

promouvoir le respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés, eu égard aux propositions avancées, et qu'il présenterait aux États parties un rapport adopté par consensus».

4. Toujours à la même Réunion, les États parties ont décidé, comme indiqué au paragraphe 28 du document CCW/MSP/2004/2, que «le Président désigné entreprendrait au cours de l'intersession des consultations sur les préparatifs de la troisième Conférence d'examen des États parties à la Convention et qu'il ferait rapport à la prochaine réunion des États parties».

5. Toujours à la même Réunion, les États parties ont décidé, comme indiqué au paragraphe 29 du document CCW/MSP/2004/2, «de faire exécuter des travaux pour donner suite aux décisions prises, qui seraient placés sous la supervision du Président désigné d'une Réunion des États parties à la Convention qui se tiendrait les 24 et 25 novembre 2005 à Genève, conjointement avec la septième Conférence annuelle des États parties au Protocole II modifié».

6. La Réunion des États parties a décidé, comme indiqué au paragraphe 30 du document CCW/MSP/2004/2, qu'«en 2005, des travaux intersessions seraient menés par le Groupe d'experts gouvernementaux à Genève pendant cinq semaines au maximum, divisées en trois sessions».

7. Le Groupe d'experts gouvernementaux a tenu sa dixième session à Genève du 7 au 11 mars 2005.

8. La session a été ouverte le 7 mars 2005 par le Président désigné de la Réunion des États parties à la Convention, l'Ambassadeur de Croatie, M. Gordan Markotić.

9. Les séances des groupes de travail du Groupe d'experts gouvernementaux ont été présidées par les deux Coordonnateurs, soit celui pour la question des restes explosifs de guerre – l'Ambassadeur d'Inde, M. Jayant Prasad – soit celui pour la question des mines autres que les mines antipersonnel – l'Ambassadeur de Finlande, M. Markku Reimaa. Ce dernier a été secondé par le Ministre conseiller finlandais, M. Harri Mäki-Reinikka. M. Peter Kolarov, spécialiste des questions politiques au Service de Genève du Département des affaires de désarmement, a fait office de secrétaire du Groupe. M. Kolarov était secondé par M. Bantan Nugroho, spécialiste des questions politiques.

10. Le Groupe a tenu quatre séances plénières. À la première, le 7 mars 2005, il a adopté son ordre du jour (CCW/GGE/X/1), a confirmé le Règlement intérieur adopté et appliqué par la deuxième Conférence d'examen (CCW/CONF.II/PC.1/1, tel que modifié oralement), et a adopté son programme de travail (CCW/GGE/X/2).

11. Les États parties à la Convention dont le nom suit ont participé aux travaux du Groupe: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de

Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

12. L'État ci-après, qui a déposé son instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation de la Convention ou d'adhésion à cet instrument, mais à l'égard duquel la Convention n'est pas encore entrée en vigueur a aussi participé aux travaux du Groupe: Sri Lanka.

13. Quatre États signataires de la Convention – l'Afghanistan, l'Égypte, le Nigéria et le Viet Nam – ont également participé aux travaux du Groupe.

14. Les États ci-après, qui ne sont pas parties à la Convention, ont participé aux travaux du Groupe en qualité d'observateurs: Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Émirats arabes unis, Jamahiriya arabe libyenne, Koweït, Madagascar, Malaisie, Singapour et Yémen.

15. Des représentants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Service de l'action antimines de l'ONU ont pris part aux travaux du Groupe.

16. Des représentants des organisations suivantes ont également participé aux travaux du Groupe: Centre international de déminage humanitaire de Genève, Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et Commission européenne.

17. Des représentants des organisations non gouvernementales ci-après ont aussi participé aux travaux du Groupe: Actiongroup Landmine.de, Aide autrichienne aux victimes des mines, American Bar Association, Appel de Genève, Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, Campagne suisse contre les mines antipersonnel, Cluster Munition Coalition, Croix-Rouge norvégienne, Human Rights Watch, Landmine Action (Royaume-Uni), Mines Advisory Group, Pax Christi (Pays-Bas) et Université d'Exeter (Royaume-Uni).

18. À la 1<sup>re</sup> séance plénière du Groupe, les États dont le nom suit ont participé à un échange de vues général: Argentine, Australie, Canada, Chili, Chine, Cuba, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Japon, Pakistan, Pays-Bas (au nom de l'Union européenne), République de Corée et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le Service de l'action antimines de l'ONU (s'exprimant au nom du PNUD et de l'UNICEF et en son nom propre) ainsi que le Centre international de déminage humanitaire de Genève et le CICR y ont également pris part.

19. À la même séance, la Finlande, la Norvège, les Pays-Bas, la Suisse et le CICR ont fait une intervention dans le cadre de l'échange de vues général sur l'état du Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre. Le Groupe a noté avec satisfaction que cinq États parties – l'Allemagne, la Croatie, la Lituanie, la Sierra Leone et la Suède – avaient notifié au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies leur consentement à être liés par le Protocole V.

20. Le Groupe de travail sur les restes explosifs de guerre a tenu deux séances, lors desquelles il a examiné l'application des principes existants du droit international humanitaire, ainsi que les mesures préventives qu'il serait possible de prendre pour améliorer la conception de certains types particuliers de munitions, y compris les sous-munitions, afin de réduire autant que faire

se peut les risques de voir de telles munitions devenir des restes explosifs de guerre. Il a également tenu une réunion d'experts militaires et techniques, qui a été présidée par M. Roman Hunger (Suisse), et a examiné un document présenté par le Président de la Réunion d'experts militaires et techniques sur les restes explosifs de guerre et intitulé «Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts militaires sur les restes explosifs de guerre» (CCW/GGE/X/WG.1/1).

21. Le Groupe de travail sur les mines autres que les mines antipersonnel a tenu quatre séances, au cours desquelles il a examiné le document CCW/GGE/X/WG.2/1, présenté par le Coordonnateur et intitulé «Mines autres que les mines antipersonnel: propositions et idées qui ont été avancées au sein du Groupe d'experts gouvernementaux et qui sont reproduites afin de servir de base à des travaux ultérieurs». Il a également tenu une réunion d'experts militaires, qui a été présidée par le général de division Ahti Vartiainen (Finlande) et au cours de laquelle les experts ont examiné un document présenté par le Président de la Réunion d'experts militaires sur les mines autres que les mines antipersonnel et intitulé «Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts militaires sur les mines autres que les mines antipersonnel» (CCW/GGE/X/WG.2/2).

22. En application des décisions prises à la Réunion des États parties à la Convention en 2004 (CCW/MSP/2004/2), une séance plénière, tenue le 10 mars 2005 sous la présidence de l'Ambassadeur Gordan Markotić, a été consacrée à l'examen des solutions qui pourraient être adoptées en vue de promouvoir le respect des dispositions de la Convention; les participants y ont examiné le document de travail intitulé «Respect des dispositions» (CCW/GGE/X/3).

23. Conformément aux décisions prises en 2004 à la Réunion des États parties à la Convention (CCW/MSP/2004/2), une séance plénière, tenue le 11 mars 2005 sous la présidence de l'Ambassadeur Gordan Markotić, a été consacrée à l'examen des préparatifs de la troisième Conférence d'examen des États parties à la Convention; les participants y ont examiné un document présenté par le Président désigné et intitulé «Document de réflexion» (CCW/GGE/X/4).

24. Au cours de la session, le Groupe de travail sur les restes explosifs de guerre a examiné les documents CCW/GGE/X/WG.1/1 et CCW/GGE/X/WG.1/WP.1 à WP.6 et le Groupe de travail sur les mines autres que les mines antipersonnel a examiné les documents CCW/GGE/X/WG.2/1 et 2 et CCW/GGE/X/WG.2/WP.1 à WP.3. Ces documents sont énumérés dans l'annexe II et sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'ONU par le biais du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (<http://documents.un.org>).

25. Le Groupe de travail sur les restes explosifs de guerre a entendu un exposé de la France sur la «matrice française relative à la méthodologie». Le Groupe de travail sur les mines autres que les mines antipersonnel a entendu des exposés faits par l'Australie (l'un sur «les méthodes de marquage des champs de mines – faits récents» et l'autre sur «la transition – Combien de temps faudra-t-il?»), par le Danemark (sur la détection) et par la Finlande (sur la visualisation des incidences opérationnelles des normes proposées sur la détectabilité et les systèmes de mise à feu).

26. Pendant la session, une exposition de photographies de M. John Rodsted sur les restes explosifs de guerre était organisée par Pax Christi (Pays-Bas) pour le compte de la Cluster Munition Coalition.

27. À sa dernière séance plénière, le 11 mars 2005, le Groupe d'experts gouvernementaux a adopté le projet de rapport d'activité de sa dixième session, publié sous la cote CCW/GGE/X/CRP.1, avec des modifications faites oralement. Le rapport d'activité est publié sous la cote CCW/GGE/X/5.

Annexe 1

Ordre du jour

tel qu'il a été adopté à la 1<sup>re</sup> séance plénière, le 7 mars 2005

1. Ouverture de la session par le Président désigné de la Réunion des États parties à la Convention qui se tiendra les 24 et 25 novembre 2005.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Reconduction du Règlement intérieur.
4. Question de la participation.
5. Organisation des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux.
6. Documentation de base.
7. Restes explosifs de guerre.
8. Mines autres que les mines antipersonnel.
9. Solutions qui pourraient être adoptées pour promouvoir le respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés.
10. Troisième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.
11. Questions diverses.
12. Adoption du rapport d'activité.

Annexe II

**LISTE DE DOCUMENTS DU GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX  
DIXIÈME SESSION, 7-11 MARS 2005**

<b>Cote</b>	<b>Titre</b>	<b>Auteur/pays/organisation</b>
CCW/GGE/X/1	Ordre du jour provisoire	Président désigné
CCW/GGE/X/2	Programme de travail provisoire	Président désigné
CCW/GGE/X/3	Respect des dispositions	Président désigné
CCW/GGE/X/4	Document de réflexion	Président désigné
CCW/GGE/X/5	Rapport d'activité	Secrétariat
CCW/GGE/X/WP.1	Réponses à certaines préoccupations au sujet du mécanisme qui pourrait être adopté pour assurer le respect des dispositions de la Convention sur certaines armes classiques, Mémoire développant le document CCW/GGE/IX/WP.1	Union européenne
CCW/GGE/X/WG.1/1	Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts militaires et techniques sur les restes explosifs de guerre	Président de la Réunion d'experts militaires et techniques sur les restes explosifs de guerre
CCW/GGE/X/WG.1/WP.1	Utilité militaire des munitions d'armes à dispersion	Royaume-Uni
CCW/GGE/X/WG.1/WP.2	Le droit international humanitaire et les restes explosifs de guerre	Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Suisse, en consultation avec le Comité international de la Croix-Rouge
CCW/GGE/X/WG.1/WP.3	Définition des munitions à dispersion et des sous-munitions: proposition	Service de l'action antimines de l'ONU, PNUD et UNICEF
CCW/GGE/X/WG.1/WP.4	Fiabilité et emploi des munitions à dispersion	Allemagne
CCW/GGE/X/WG.1/WP.5	Bilan des travaux de 2004	Président de la Réunion d'experts militaires et techniques sur les restes explosifs de guerre

<b>Cote</b>	<b>Titre</b>	<b>Auteur/pays/organisation</b>
CCW/GGE/X/WG.1/WP.6	Perspectives pour les travaux de 2005	Président de la Réunion d'experts militaires et techniques sur les restes explosifs de guerre
CCW/GGE/X/WG.2/1	Mines autres que les mines antipersonnel: propositions et idées qui ont été avancées au sein du Groupe d'experts gouvernementaux et qui sont reproduites afin de servir de base à des travaux ultérieurs	Coordonnateur pour la question des mines autres que les mines antipersonnel
CCW/GGE/X/WG.2/2	Ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts militaires sur les mines autres que les mines antipersonnel	Président de la Réunion d'experts militaires sur les mines autres que les mines antipersonnel
CCW/GGE/X/WG.2/WP.1	Visualisation des incidences opérationnelles des normes proposées sur la détectabilité et les systèmes de mise à feu	Coordonnateur pour la question des mines autres que les mines antipersonnel
CCW/GGE/X/WG.2/WP.2	Observations sur les questions liées aux mines autres que les mines antipersonnel	Allemagne
CCW/GGE/X/WG.2/WP.3	Résumé des travaux de la Réunion d'experts militaires sur les mines autres que les mines antipersonnel	Président de la Réunion d'experts militaires sur les mines autres que les mines antipersonnel
CCW/GGE/X/CRP.1 (anglais seulement)	Draft Procedural Report	Secrétariat
CCW/GGE/X/Misc.1 (anglais/espagnol/français seulement)	Liste provisoire des participants	Secrétariat
CCW/GGE/X/INF.1 (anglais/espagnol/français seulement)	Liste des participants	Secrétariat
CCW/GGE/X/INF.1/Add.1 (anglais seulement)	List of participants – Additif	Secrétariat

Les documents susmentionnés sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'ONU par le biais du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (<http://www.documents.un.org>).

-----